

DOSSIER D'INSCRIPTION – JANVIER 2025

Pièces à fournir :

- Pré-inscription réalisée sur <http://licencies.hockeynet.fr/activer-mon-compte>
- Certificat médical :
 - **Licenciés mineurs**, vous devez remplir le **questionnaire de santé pour les MINEURS**. Si vous répondez NON à toutes les questions de ce questionnaire, l'**attestation de santé pour le licencié MINEUR** est à remplir et à rendre. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à toutes les questions, un certificat médical datant de moins de trois mois est à fournir (avec indication « pratique hockey sur glace en compétition ») datant de moins de six mois.
 - **Licenciés seniors** qui avaient une licence en 2023-2024, le certificat médical est valable 3 ans sous certaines conditions : remplir l'**auto-questionnaire de santé CERFA 15699*01**. Si vous répondez NON à toutes les questions, l'**attestation de santé pour le licencié majeur** est à remplir et à rendre. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à toutes les questions, un certificat médical datant de moins de trois mois est à fournir.
- Les feuilles d'autorisation et d'adhésion aux règles du club remplies et signées.
- **Prêt de matériel gratuit** pour les enfants **la 1ère année d'inscription**, pour les licenciés réinscrits en EDH (année de naissance 2020 uniquement)

Remarque : Le dossier de sur-classement sera à compléter directement sur Hockey Net par les licenciés (et non plus par le club) engagés en équipe sur la saison passée et nés en 2016, 2014, 2012, 2010 et entre 2005 et 2008. Ce dossier permettra de jouer dans la catégorie supérieure sur convocation des entraîneurs. Le dossier de sur-classement doit être au préalable demandé par mail à l'adresse suivante : secretaire-hcc@hockey-compiegne.com

[Lien pour inscription sur le site HelloAsso :](#)



<https://www.helloasso.com/associations/hockey-club-compiegnois/adhesions/inscription-2024-2025-hcc>

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte (licence non saisie). L'accès à la glace / 1^{er} entraînement / matchs / hors-glace ne sont possible qu'une fois la licence 2024/2025 saisie, soit 5 jours après avoir remis le dossier complet.



COTISATIONS LICENCES - JANVIER 2025

FAMILLE : _____

	Quantité	Frais licence fédérale & assurance 2024/2025	Cotisation HCC 2024/2025	Total Cotisation unitaire	Total
Ecole de Hockey (2016 et +) - 1ere année		46.58	93.42 €	140.00 €	
Ecole de Hockey (2015 et -) - 1ere année		96.58	88.42 €	185.00 €	
U7 (2018-2019)		46.58	118.42 €	165.00 €	
U9 (2016-2017)		46.58	138.42 €	185.00 €	
U11 (2014-2015)		96.58	143.42 €	240.00 €	
U13 (2012-2013)		96.58	143.42 €	240.00 €	
U15 (2010-2011)		99.58	140.42 €	240.00 €	
U18 (2007-2009)		99.58	140.42 €	240.00 €	
U21 (2004-2006)		99.58	140.42 €	240.00 €	
Senior Loisir Débutant (lundi soir uniquement)		99.58	90.42 €	190.00 €	
Senior Loisir confirmé (mercredi soir uniquement)		99.58	90.42 €	190.00 €	
Senior Compétition (lundi / mercredi soir)		99.58	160.42 €	260.00 €	
		Total cotisation FFHG + HCC Saison 2024/2025 :			
		- Réduction plusieurs adhérents pratiquant (-10%) :			
		+ Frais de Prêt / transfert Senior / Changement de licence (pour le tarif, nous consulter) :			
		TOTAL PRATIQUANT			
Table de marque		8.78	0.22 €	9.00 €	
Arbitre (non Joueur)		99.58	0.42 €	100.00 €	
Dirigeant non pratiquant		60.78	0.22 €	61.00 €	
Extension Licence Arbitre (pour licencié joueur) Ayant reçu le formation club		Gratuit, case à cocher si vous souhaitez arbitrer (concerne les licenciés de U13 à Senior)			
		TOTAL			

REGLEMENTS :

CHEQUES à l'ordre du HCC (Maximum 3 chèques) :

- 1) Chèque n° : Banque : Montant :
- 2) Chèque n° : Banque : Montant :
- 3) Chèque n° : Banque : Montant :

ESPECES (en intégralité le jour de l'inscription)

CARTE BLEU (en intégralité le jour de l'inscription)

FACTURE (uniquement si besoin) à envoyer à l'adresse suivante : _____ @ _____

Remboursement : Aucun remboursement de la licence fédérale ne sera possible. Seul le montant de la cotisation sera soumis à un remboursement pour cas de force majeure (incapacité médicale pour la suite de la saison).



FICHE ADMINISTRATIVE

Remplir une fiche par licencié

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de Pré-inscription sur Hockey Net (en cas de 1ere inscription) : _____

Catégorie :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> EDH 1 ^{ère} année de Hockey + Enfant nés en 2020 (2 ^{ème} année) | <input type="checkbox"/> U7 (2018-2019) |
| <input type="checkbox"/> U9 (2016-2017) | <input type="checkbox"/> U11 (2014-2015) |
| <input type="checkbox"/> U15 (2010-2011) | <input type="checkbox"/> U13 (2012-2013) |
| <input type="checkbox"/> SENIOR LOISIR Débutant | <input type="checkbox"/> U21 (2004, 2005, 2006) |
| <input type="checkbox"/> ARBITRE (non-joueur) | <input type="checkbox"/> SENIOR LOISIR D4 |
| | <input type="checkbox"/> TABLE DE MARQUE |
| | <input type="checkbox"/> DIRIGEANT NON PRATIQUANT |

Catégorie et nom du club de la saison précédente : _____

Nom des parents si différent : _____

Date de Naissance : _____

Lieu de Naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ Téléphone Portable : _____

☎ Téléphone Domicile : _____

Email 1 : _____ @ _____

(OBLIGATOIRE ET EN MAJUSCULES SVP)

Email 2 (si besoin) : _____ @ _____

Information facultative :

Profession des parents : _____

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Par téléphone :
 - Benjamin LEPORCQ 06 07 43 51 61
 - Constance LEVASSEUR 06 76 78 38 93
- Par mail : secretaire-hcc@hockey-compiegne.com



AUTORISATIONS

Je soussigné _____

Licencié au HOCKEY CLUB COMPIEGNOIS

Ou représentant légal de l'enfant mineur licencié au HCC : _____

- Autorise mon enfant à pratiquer le hockey sur glace en compétition
- Autorise les responsables du Hockey Club Compiégnois à faire pratiquer sur sa personne tous les examens complémentaires ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image, dans le cadre de toutes publications, sur tous supports, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image sur le site internet et sur la page Facebook du club
- M'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du club, ainsi que celui de la patinoire de Compiègne.
- Certifie exacts tous les renseignements renseignés lors de l'inscription administrative sur <http://licencies.hockeynet.fr> et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la **Fédération Française de Hockey sur Glace**

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Le comité du HCC, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, **le comité demande à chaque membre d'adhérer aux règles ci-dessous en même temps qu'il prend sa licence**. Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants **la discipline et le savoir-vivre ensemble indispensable à la vie en collectivité**.

1) Les bénévoles s'engagent :

- à prendre une licence table de marque, selon les exigences de la FFHG pour l'utilisation de celle-ci.
- à prendre une licence « Dirigeant non pratiquant » (ou joueur) dès le début de la saison pour être membre du comité, dirigeant d'équipe, aider sur glace lors des entraînements, ou conduire un minibus du club lors de déplacements.

2) Les dirigeants s'engagent :

- à encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors des matchs ou tournois amicaux ou officiels
- à participer à l'organisation du déplacement (covoiturage, minibus si celui-ci est disponible pour la catégorie).
- à organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du HCC auprès des instances concernées
- à informer l'entraîneur & le comité du HCC de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- à transmettre les informations données par le comité du HCC.
- en toute circonstance, à ne pas avoir d'attitudes irrespectueuses envers les entraîneurs, les représentants des clubs, et d'une manière générale à l'égard des arbitres, et de toute personne représentant la Fédération.
- à respecter en toutes circonstances l'image du club, tant dans le cadre de leur mission de dirigeant qu'à titre personnel.

Remarque : les dirigeants d'équipe sont choisis sur base de volontariat parmi les parents de la catégorie, toutefois, le comité directeur se réserve le droit de refuser un candidat sans nécessité de justifier son choix.

3) Les entraîneurs s'engagent :

- à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le club.
- à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

4) Le joueur s'engage :

- à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte de sa catégorie
- à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du dirigeant d'équipe
- à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements,
- à accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- à avoir de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis à vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club, **ainsi qu'auprès du personnel municipal de la patinoire,**
- à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.
- **à ne pas jouer au hockey ball, ou autres jeux divers ni dans le vestiaire public, ni au niveau du winner, qui ne sont pas des aires de jeux.**
- **à utiliser les poubelles au sein des vestiaires, pour les emballages ou scotch de jambières,**
- **à ne pas consommer d'alcool à l'intérieur ou à proximité immédiate de la patinoire.**



- à ne pas utiliser les cigarettes électroniques dans la totalité du complexe Piscine/Patinoire.
- à éviter de porter le maillot de match lors des entraînements.
- à laisser de côté son téléphone portable dans les vestiaires pour participer activement à la vie de l'équipe.
- à utiliser les couleurs du club en compétition (*casque et culotte de couleur NAVY*)

5) Les parents s'engagent :

- à faire respecter les présentes règles par leurs enfants.
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu).
- à s'adresser aux dirigeants d'équipe ou membres du comité pour toute demande d'information.
- à ne pas pénétrer dans les vestiaires lors des rencontres sportives, ni sur le bord de la glace sans autorisation de l'entraîneur.
- à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins,
- à **participer à la vie du club (table de marque, tournois, déplacements, etc...)** en liaison étroite avec le dirigeant d'équipe, les entraîneurs, et le comité du HCC,
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- à avoir un **comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives (en particulier envers l'arbitrage)**
- à respecter les décisions des entraîneurs du club, ainsi que les décisions arbitrales,
- à répondre **rapidement** aux sollicitations des dirigeants en vue de l'organisation des matchs, déplacements ou tournois.
- à honorer le règlement de la cotisation au club.
- à **ne pas utiliser les groupes WhatsApp pour d'autres sujets que le thème du groupes (à savoir covoiturage, et organisation des matchs).**
- à **ne pas utiliser les cigarettes électroniques dans la totalité du complexe Piscine/Patinoire.**

6) Commission de discipline :

L'entraîneur, assisté des dirigeants, est la seule autorité de son équipe. Il est autorisé, en cas de débordement ou de non-respect du présent règlement par un licencié à demander la tenue d'une commission de discipline.

Le Comité Directeur nomme la Commission de Discipline composée :

- du Président
- du secrétaire
- du (ou des) dirigeant(s) de la catégorie du licencié
- de l'entraîneur général
- de deux membres du comité

Remarque : Toute dérogation aux règles précitées peut entraîner à l'encontre du contrevenant, des sanctions disciplinaires laissées à l'appréciation des encadrants et du bureau du HCC et pouvant aller du simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion définitive de l'intéressé, sans dédommagement d'aucune sorte ou de remboursement de quelque nature que ce soit (Licence et Cotisations). En cas de faute jugée grave, une commission de discipline se réunira pour apprécier les faits.

La décision de la Commission de discipline est sans appel.

CONCLUSION :

- Les membres élus du Comité Directeur ont autorité sur l'application et le respect du présent règlement.
- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et du matériel
- L'accès à la glace n'est possible que si son dossier est déposé complet au bureau du club et s'il est à jour de ses obligations envers le HCC (Licence, Cotisations, Amendes Fédérales et Club).
- L'obtention d'une licence pour la pratique du Hockey sur glace auprès du HCC, n'oblige en aucun cas les sélections aux matchs et reste sous la responsabilité des choix des Entraîneurs.
- **Toutes les personnes intervenant en dehors et sur la glace au sein du club, se verront enregistrer sur HockeyNet. La fédération se réserve le droit de vérifier l'absence de casier judiciaire.**

Compiègne, le

Signatures des Parents

Signature du Joueur